



LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

A

CDG83
860 Rte des Avocats
83260 La Crau

cdg
Arrivée n°
NUM2021-9001NUM
Enregistrée le **29/09/21**

<p align="center"><u>BORDEREAU D'ENVOI</u></p> <p align="center">DESIGNATION DES PIECES</p>	<p align="center">OBSERVATI ONS</p>
<p>--Arrêté n° <i>1436</i> Arrêté Mme Martine ADORNI établissant la liste d'aptitude Agent de Maîtrise</p> <p>-Arrêté n° 2175 : Arrêté M. Nicolas BERNARD établissant la liste d'aptitude Agent de Maîtrise.</p> <p>-Arrêté n° 1274 : Arrêté Mme Cécile BOUTIN établissant la liste d'aptitude Agent de Maîtrise</p> <p>-Arrêté n° 1236 : Arrêté Mme Sabrina FIORE établissant la liste d'aptitude Agent de Maîtrise.</p> <p>-Arrêté n° 1173 : Arrêté Mme Caroline GHIGLIONE établissant la liste d'aptitude Agent de Maîtrise.</p> <p><i>- Arrêté n° 1369 - Arrêté M. Jean-Baptiste VELLA établissant la liste d'aptitude animateur territorial.</i></p>	

21 SEP. 2021

Draguignan le

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DEPARTEMENT



DU VAR

ARRÊTÉ MUNICIPAL A-2021 - 1434
ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE À L'EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Le Maire de la Ville de Draguignan Richard STRAMBIO Président de Dracénie Provence Verdon agglomération, Conseiller Régional, Sud Provence Alpes Côte d'Azur ;

Vu la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 12 et suivants ;

Vu la loi n° 84.53 en date du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 88-547 en date du 06 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 87-1107 en date du 30 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1108 en date du 30 décembre 1987 et n° 88-548 en date du 06 mai 1988, modifiés, fixant l'échelonnement indiciaire des agents de maîtrise territoriaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne, pour l'année 2021, est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Echelon	Date d'inscription
Madame Martine ADORNI Adjoint technique principal de 2ème classe	09	01.09.2021

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au Centre départemental de gestion du VAR pour publicité, au Représentant de l'État et notifiée à l'intéressée.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle conformément aux dispositions de l'article R421-1 du code de justice administrative, qu'il peut être contesté devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «TELERECOURS CITOYENS» accessible par le site internet WWW.TELERECOURS.FR

DRAGUIGNAN, le 16.09.21



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan,
Président de Dracénie
Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional, Région Sud
Provence Alpes-Côte-d'Azur

Signature

Martine ADORNI

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DEPARTEMENT



DU VAR

ARRÊTÉ MUNICIPAL A-2021 - 1275

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE À L'EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Le Maire de la Ville de Draguignan Richard STRAMBIO Président de Dracénie Provence Verdon agglomération, Conseiller Régionale, Sud Provence Alpes Côte d'Azur ;

Vu la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 12 et suivants ;

Vu la loi n° 84.53 en date du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 88-547 en date du 06 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 87-1107 en date du 30 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1108 en date du 30 décembre 1987 et n° 88-548 en date du 06 mai 1988, modifiés, fixant l'échelonnement indiciaire des agents de maîtrise territoriaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: La liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi **d'agent de maîtrise territorial** au titre de la promotion interne, pour l'année 2021, est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Echelon	Date d'inscription
M. Nicolas BERNARD Adjoint technique territorial principal de 2 ^{ème} classe	06	01.09.2021

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au Centre départemental de gestion du VAR pour publicité, au Représentant de l'État et notifiée à l'intéressée.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle conformément aux dispositions de l'article R21-1 du code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «TELERECOURS CITOYENS» accessible par le site internet WWW.TELERECOURS.FR

DRAGUIGNAN, le 26.08.21



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan,
Président de Dracénie
Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional, Région Sud
Provence Alpes-Côte-d'Azur

Signature précédée de la mention

7/9/2021

Nicolas BERNARD

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DEPARTEMENT



DU VAR

ARRÊTÉ MUNICIPAL A-2021 - 1274

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE À L'EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Le Maire de la Ville de Draguignan Richard STRAMBIO Président de Dracénie Provence Verdon agglomération, Conseiller Régionale, Sud Provence Alpes Côte d'Azur ;

Vu la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 12 et suivants ;

Vu la loi n° 84.53 en date du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 88-547 en date du 06 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 87-1107 en date du 30 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1108 en date du 30 décembre 1987 et n° 88-548 en date du 06 mai 1988, modifiés, fixant l'échelonnement indiciaire des agents de maîtrise territoriaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne, pour l'année 2021, est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Echelon	Date d'inscription
Mme Cécile BOUTIN Agent spécialisé principal de 1 ^{ère} classe des écoles maternelles	04	01.09.2021

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au Centre départemental de gestion du VAR pour publicité, au Représentant de l'État et notifiée à l'intéressée.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle conformément aux dispositions de l'article R21-1 du code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «TELERECOURS CITOYENS» accessible par le site internet WWW.TELERECOURS.FR

DRAGUIGNAN, le 26 08.21



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan,
Président de Dracénie
Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional, Région Sud
Provence Alpes-Côte-d'Azur

Signature précédée de la mention

Mme Cécile BOUTIN

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DEPARTEMENT



DU VAR

ARRÊTÉ MUNICIPAL A-2021 - 1236

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE À L'EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de DRAGUIGNAN,

Vu la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 12 et suivants ;

Vu la loi n° 84.53 en date du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 88-547 en date du 06 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 87-1107 en date du 30 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1108 du 30 décembre 1987 et n° 88-548 en date du 06 mai 1988, modifiés, fixant l'échelonnement indiciaire des agents de maîtrise territoriaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er}: La liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne, pour l'année 2021, est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Echelon	Date d'inscription
Mme Sabrina FIORE Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	08	01.09.2021

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au Centre départemental de gestion du VAR pour publicité et notifiée à l'intéressée.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «TELERECOURS CITOYENS» accessible par le site internet WWW.TELERECOURS.FR

03/09/2021

Signature

Sabrina FIORE



DRAGUIGNAN, le 23.09.21

Richard STRAMBIO

Président de Dracénie
Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional
Région Sud
Provence-Alpes Côte d'Azur



Ville de Draguignan

ARRÊTÉ MUNICIPAL A-2021- *M73*

ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE À L'EMPLOI D'AGENT DE MAÎTRISE AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Richard STRAMBIO, Maire de la Ville de DRAGUIGNAN,

Vu la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 12 et suivants ;

Vu la loi n° 84.53 en date du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 39 ;

Vu le décret n° 88-547 en date du 06 mai 1988, portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu le décret n° 87-1107 en date du 30 décembre 1987, modifié, portant organisation des carrières des agents de maîtrise territoriaux ;

Vu les décrets n° 87-1108 du 30 décembre 1987 et n° 88-548 en date du 06 mai 1988, modifiés, fixant l'échelonnement indiciaire des agents de maîtrise territoriaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi d'agent de maîtrise territorial au titre de la promotion interne, pour l'année 2021, est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Echelon	Date d'inscription
Mme Caroline GHIGLIONE Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	06	01.09.2021

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au Centre départemental de gestion du VAR pour publicité et notifiée à l'intéressée.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente décision et rappelle conformément aux dispositions de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «TELERECOURS CITOYENS» accessible par le site internet WWW.TELERECOURS.FR

20 AOUT 2021

Signature

Caroline GHIGLIONE



DRAGUIGNAN, le *15.08.21*
Richard STRAMBIO

[Signature]
Maire de Draguignan
Président de Cécénie
Provence Var don agglomération
Conseiller Régional
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

MAIRIE DE DRAGUIGNAN

DEPARTEMENT



DU VAR

Envoyé en préfecture le 09/09/2021

Reçu en préfecture le 09/09/2021

Affiché le

09 SEP. 2021

Recevoir
Levraut

ID : 083-218300507-20210909-A_2021_1369-AR

ARRÊTÉ MUNICIPAL A-2021 - 1365

ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LA LISTE D'APTITUDE À L'EMPLOI D'ANIMATEUR TERRITORIAL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE

Le Maire de la Ville de Draguignan Richard STRAMBIO Président de Dracénie Provence Verdon agglomération, Conseiller Régional, Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

Vu la loi n° 83.634 en date du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment les articles 12 et suivants ;

Vu la loi n° 84.53 en date du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique territoriale, notamment l'article 39 ;

Vu le décret n°85-1229 en date du 20 novembre 1985, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale, notamment ses articles 17,17-1 et 18 ;

Vu le décret n° 2011-558 en date du 20 mai 2011, modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux ;

Vu le décret n° 2010 -329 en date du 22 mars 2013 portant dispositions statutaires communes à certains emplois de catégorie B ;

Vu le décret n° 2010 -330 en date du 22 mars 2013, modifié, portant échelonnement indiciaire applicable aux animateurs territoriaux ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : La liste d'aptitude pour l'accès à l'emploi d'animateur territorial au titre de la promotion interne, pour l'année 2021, est fixée comme suit :

Nom-Prénom	Echelon	Date d'inscription
M. Jean-Baptiste VELLA Adjoint d'animation principal de 1 ^{ère} classe	04	01.09.2021

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au Centre départemental de gestion du VAR pour publicité, au Représentant de l'État et notifiée à l'intéressée.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent arrêté et rappelle conformément aux dispositions de l'article R21-1 du code de justice administrative, qu'elle peut être contestée devant le Tribunal Administratif de Toulon, dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique «TELERECOURS CITOYENS» accessible par le site internet WWW.TELERECOURS.FR

DRAGUIGNAN, le 9.09.21

Signature
Jean-Baptiste VELLA



Richard STRAMBIO
Maire de Draguignan,
Président de Dracénie
Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional, Région Sud
Provence Alpes-Côte-d'Azur